



COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026 à 18 heures 30 min
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 14.

Etaient présents : GERBET Rémy, RIVIERE Amélie, STRUB Thierry, CABRERA Eric, CASTELAR Anne Laure, MARIOU Claude, PARANT Olena, GODONAISE Franck, GAND AUTEZA Mathilda, BARATA José, POTIEZ Marjorie, FEVRIER Marc, SEBILLE Marie, PLANEL Régis.

Absent :

Procuration : BOIS Djamila a donné procuration à RIVIERE Amélie

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 29 avril 2026. Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

1. Election des délégués aux sénatoriales
2. Décision modificative 1
3. Subvention exceptionnelle association « Au cœurs des Estamounets »
4. Travaux ONF
5. Renouvellement de la commission communal des impôts directs (CCID)
6. Convention pour mise en fourrière de véhicules
7. Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 2 avril 2026. Approuvé à l'unanimité

RIVIERE Amélie est élue secrétaire de séance.

1 – Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 et à la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C, le conseil municipal s'est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral a été constitué sous la présidence de M. le Maire, assisté de M. Marc FEVRIER, M. Claude MARIOU, Mme Anne-Laure CASTELAR et Mme Mathilda GAND AUTEZA.

Une seule liste a été déposée : la liste conduite par M. Rémy GERBET.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13

La liste Rémy GERBET a obtenu 13 voix.

Sont proclamés élus délégués titulaires :

- M. Rémy GERBET
- Mme Amélie RIVIERE
- M. Thierry STRUB

Sont proclamés élus délégués suppléants :

- Mme Djamila BOIS
- M. Franck GODONAISE
- Mme Anne-Laure CASTELAR
-

Les intéressés sont désignés pour représenter la commune lors de l'élection des sénateurs.

1 – Décision modificative 1

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Violaine UTEZA, secrétaire générale qui informe le Conseil municipal que la Préfecture ainsi que le Service de Gestion Comptable (SGC) de Limoux ont signalé une erreur concernant deux opérations budgétaires. Celles-ci ont été enregistrées en opérations d'ordre (non réelles) alors qu'elles auraient dû être imputées en opérations réelles.

Afin de régulariser cette situation, il convient de voter les crédits supplémentaires nécessaires, de procéder aux ajustements comptables correspondants et d'approuver les décisions modificatives présentées ci-après.

| Dépenses de fonctionnement | | | | Recettes de fonctionnement | | | |
|----------------------------|---------|--|-----------|----------------------------|---------|--|---------|
| 09/06/2026 | 681 | Dot. amort. et prov. Charges de fonct. | 1 090,39 | 09/06/2026 | 781-042 | Rep. amort. et prov. produits fonct. cou | -593,39 |
| 09/06/2026 | 681-042 | Dot. amort. et prov. Charges de fonct. | -1 090,39 | 09/06/2026 | 781 | Rep. amort. et prov. produits fonct. cou | 593,39 |

M. le Maire procède au vote :

15 pour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – Subvention exceptionnelle association « Au cœurs des Estamounets »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Au Cœur des Estamounets » a sollicité le soutien de la commune dans le cadre de la 3^e édition des Olympiades intergénérationnelles, organisée le 9 juin 2026, afin de récompenser l'ensemble des participants.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, il est proposé d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

M. le Maire procède au vote :

15 pour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Travaux ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de matérialiser les limites des parcelles forestières communales. À cet effet, l'Office National des Forêts propose la création du parcellaire de l'unité de gestion 2.2 avec ouverture d'un layon et marquage à la peinture sur 0,6 km.

Il rappelle également que des travaux sylvicoles ont déjà été programmés et financés au titre des mesures compensatoires de défrichement de la Ferme Solaire du Savonnet.

Le coût total du programme de travaux s'élève à 26 870 € HT, dont 1 980 € HT restant à la charge de la commune.

M. le Maire procède au vote :
15 pour
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Vote du BP 2026 M57 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe que, à la suite des élections municipales, il est nécessaire d'instituer une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée :

1 - du Maire
2 - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune de – de 2000 habitants.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est rappelé que le renouvellement de la CCID est effectué par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal a établi une liste de 24 personnes qui sera transmise à la Direction Générale des finances publiques.

M. Strub Thierry
M. Cabrera Eric
Mme Bois Djamila
Mme Castelar Anne-Laure
M. Parant Thierry
M. Février Marc
M. Planel Régis
Mme Sébille Marie
M. Barata José
Mme HUILLET Jacqueline
M. Coudié Yannick
M. Godonaise Franck
M. Mariou Claude
Mme Potiez Marjorie
M. Robert Jean-Pierre
M. Bois Colin
M. Verger Florent
Mme Fernandez Virginie
Mme Marre Ghislaine
M. Manaud Jérémy
Mme Gerbet Sophie
M. Rigoni Aurélien
M. Roux Patrice
M. Castel Yannick

M. le Maire procède au vote :
15 pour
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 –Convention pour mise en fourrière de véhicules

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de disposer d'un prestataire agréé pour assurer l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction, abandonnés ou gênants sur le territoire communal.

À cet effet, il propose de conclure une convention avec le Garage GLEIZES Jean-Christophe, situé à Quillan, afin de définir les modalités d'intervention pour l'enlèvement, le transport, le gardiennage et la restitution des véhicules.

M. le Maire procède au vote :
15 pour
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13 – Questions diverses

Régie de recette ticket de cantine

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Violaine UTEZA, qui informe le Conseil municipal qu'un vol a été constaté le 29 mai dernier dans la caisse de la régie de recettes de la cantine scolaire.

Le Service de Gestion Comptable de Limoux a été immédiatement informé de cet incident et une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Le montant dérobé, estimé à environ 300 €, sera reconstitué par la commune et donc au frais des contribuables Couizanais. Par ailleurs, une nouvelle procédure de gestion et de sécurisation des encaissements a été mise en place afin de renforcer la sécurité de la régie.

À la suite de cet événement et conformément aux observations du comptable public, il est proposé de modifier la régie de recettes du restaurant scolaire, créée par délibération du 22 octobre 2020.

La régie, installée à la mairie de Couiza, demeure chargée de l'encaissement des recettes liées à la vente des tickets de cantine. Les paiements pourront être effectués en espèces, par chèque ou par carte bancaire.

Le montant maximal de l'encaisse est fixé à 5 000 €, avec un fonds de caisse de 200 €. Les versements au Service de Gestion Comptable de Limoux ainsi que la transmission des pièces justificatives seront effectués au minimum une fois par mois.

M. le Maire procède au vote :
15 pour
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Projets :

- Balayeuse : plusieurs devis, encore une démonstration la semaine prochaine.

Pouvoir de police :

- PVE (module de verbalisation) en cours d'installation
- Arrêté 50 km sur la portion de l'embranchement de Rennes le Château jusqu'au cimetière.
- Arrêté place minute devant le tabac
- Arrêté divagation propreté chiens et chats

Intervention de Mme SEBILLE Marie

Mme SEBILLE Marie, conseillère municipale a demandé la parole à M. le Maire car elle souhaite apporter une précision concernant la scène installée devant le restaurant « La Perception des Saveurs », afin de clarifier certaines informations qui lui ont été rapportées et qui circulent dans le village.

Elle rappelle que l'ancienne municipalité avait demandé à M. Sebaoui de déplacer sa terrasse afin de garantir l'accessibilité du trottoir aux personnes à mobilité réduite. Afin de ne pas pénaliser l'activité de l'établissement, il avait été accepté que celui-ci puisse occuper deux places de stationnement, de manière à conserver une surface de terrasse équivalente et maintenir le même nombre de tables et de chaises qu'auparavant.

Tel était l'accord conclu en novembre 2025.

Mme SEBILLE Marie précise qu'il n'a jamais été question d'autoriser l'installation d'autres équipements que des tables et des chaises, et encore moins la réalisation d'une estrade, d'un podium ou d'une scène destinée à accueillir des groupes musicaux.

Elle indique en conséquence que l'ancienne municipalité n'est pas responsable des aménagements actuellement en place, ceux-ci ne correspondant pas aux autorisations qui avaient été accordées.

M. le Maire répond à Mme SEBILLE Marie que les installations actuellement en place résultent d'initiatives prises par lui-même et ne relèvent pas des autorisations accordées par l'ancienne municipalité.

Intervention de Mr FEVRIER Marc

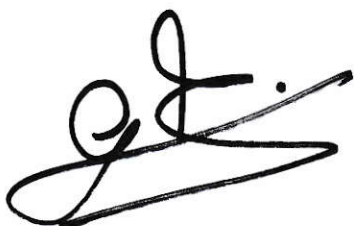
M. Fevrier souhaite soulever une problématique concernant l'information des habitants lors des coupures d'eau.

Il indique que, lors d'une interruption de la distribution d'eau, Veolia sollicite la commune afin que celle-ci informe les administrés via l'application Everyone, dont l'abonnement est pris en charge par la mairie. Il précise que cette pratique est héritée de l'époque où la commune assurait elle-même la gestion du service de l'eau.

M. Fevrier demande à M. le Maire de se rapprocher de Veolia ou du SIVOM des Eaux du Limouxin afin que l'information des usagers soit directement assurée par le gestionnaire du réseau, à l'instar de ce qui est pratiqué par Enedis lors des coupures d'électricité. Il estime que le coût d'informer les abonnés devrait incomber au délégataire du service et non à la commune.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Vu le Maire
Rémy GERBET

A black ink signature, appearing to be 'R. Gerbet', written in a cursive style.

Le secrétaire
Amélie RIVIERE

A blue ink signature, appearing to be 'A. Riviere', written in a cursive style.